

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 novembre 2020**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Anne DIETRICH

Procuration : Anne DIETRICH à Norbert RIESTER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Didier METZ comme secrétaire de séance.

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

### **ACHAT D'UNE TONDEUSE**

- Vu la demande présentée par l'Étoile Sportive de Stotzheim pour l'achat d'une tondeuse-robot pour la tonte des terrains de football,
- Vu la délibération du 29 juillet 2013 par laquelle le conseil municipal dit que la Commune n'investira plus dans aucun autre matériel de tonte des terrains de football pendant les 10 prochaines années,
- Considérant que le matériel acquis en 2013 est défectueux et qu'il est nécessaire de le remplacer,
- Considérant qu'il y a lieu de soutenir les associations locales, notamment vu le contexte sanitaire actuel,
- Considérant que les terrains sont la propriété de la Commune,
- Considérant que les écoles utilisent les terrains pour les activités sportives,
- Vu les devis reçus,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de surseoir la délibération du 29 juillet 2013 concernant l'investissement de la Commune dans le matériel de tonte des terrains de football,
- DÉCIDE d'acheter une tondeuse-robot,
- DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise Neiss Agriculture pour un montant HT de 6 600,00 €,

- PRÉCISE que l'entretien de la tondeuse est exclusivement à la charge de l'Étoile Sportive de Stotzheim pour une période de 10 ans,
- PRÉCISE que l'assurance de la tondeuse sera à la charge de l'Étoile Sportive de Stotzheim,
- PRÉCISE qu'une convention sera établie avec l'Étoile Sportive de Stotzheim suite à cette acquisition,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
1 abstention – 14 voix pour*

N° 2

### **DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE**

- Vu le courrier reçu de la famille RUTTIMANN, domiciliée 31 Quartier Central, sollicitant la dénomination de la partie du Quartier Central perpendiculaire à la rue Binnweg, allant du n°27 au n°31.
- Vu la délibération du 27 août 2020 par laquelle le Conseil décide de reporter le point à un prochain conseil, plusieurs propositions étant émises,
- Vu la délibération du 8 octobre 2020 par laquelle le Conseil décide de proposer aux administrés de la Commune de participer au choix du nom en proposant un sondage,
- Vu les propositions reçues des administrés et des arguments émis,
- Entendu les conseillers qui émettent leur choix quant aux propositions reçues,
- Considérant que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'appeler la partie du Quartier Central perpendiculaire à la rue Binnweg allant du n°27 au n°31 « rue de l'Ancienne Scierie »,
- DIT que la nouvelle dénomination prend effet à la date de la délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

### **LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

- Vu la location du terrain communal cadastré section 49 parcelle 284 de 3,90 ares sur le ban communal de Zellwiller, à M. Jean FRITSCH,
- Vu le courrier de résiliation reçu de M. Jérôme FRITSCH, héritier, pour la location de ce terrain,
- Vu la demande reçue de l'entreprise « Amis des toutous » pour la relocation du terrain,
- Considérant que la même demande a été effectuée à la Commune de Zellwiller pour la partie attenante dont la Commune de Zellwiller est propriétaire,
- Considérant que la location du terrain pourrait être mise à disposition de l'entreprise par convention et que le loyer pourrait être indexé au prix du fermage sans pour autant y être soumis,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres qu'il souhaite se renseigner auprès de la chambre d'Agriculture à ce sujet mais également en discuter avec le Maire de Zellwiller pour le prix de la location,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADES**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu les dossiers de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roger GILG pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis 52 Bas-Village à Stotzheim et Monsieur Jean-Paul UTZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis 8 Impasse des Jardins,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
  - à Monsieur Roger GILG : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
  - à Monsieur Jean-Paul UTZ 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 5

**PLAQUETTES BOIS : CHOIX DU FOURNISSEUR**

- Vu les demandes de devis pour la fourniture et la livraison de plaquettes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 octobre 2021,
- Considérant que la scierie TRENDEL S.A., est la seule offre reçue et a donné satisfaction les années précédentes sur la fourniture et la livraison de plaquettes pour l'alimentation de la chaufferie collective,
- Considérant que la scierie TRENDEL S.A. n'augmente pas les tarifs par rapport à l'année précédente,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 23,50 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m<sup>3</sup>.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 6

**CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

- Considérant que Mme LE CORRE, ATSEM titulaire, effectue le nettoyage quotidien de l'atelier communal depuis ce printemps, compte tenu du contexte sanitaire,
- Considérant que l'agent a donné son accord pour que cette tâche lui soit attribuée,
- Considérant qu'afin de régulariser la situation, la création de l'emploi correspondant est nécessaire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 1,37/35ème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les fonctions d'agent d'entretien de l'atelier communal,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021, chapitre 012,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **7.1. Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 5 n°62 de 11,33 ares et section 45 n°185 de 19,89 ares, sis 15 Bas-Village, appartenant aux consorts GRIMM.

### **7.2. Compte rendu des commissions communales**

Aucune commission ne s'étant réunie depuis le conseil municipal qui a eu lieu le 8 octobre dernier, aucun compte rendu n'est présenté.

Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, présente des photographies de montages gâteaux du « Monde de Kita » de Stotzheim au prix de 15 €.

Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, présente un panier garni au prix de 25 € d'un fournisseur de Châtenois.

**La Commission Vie Locale se réunira le 12 novembre prochain concernant les cadeaux pour la Fête de Noël.**

**Une réunion des Commissions Réunies aura lieu le 17 novembre avec la présence de M. BRANDNER, du Conseil Départemental du Bas-Rhin, concernant la problématique de stationnement et circulation dans le village.**

### **7.3. Terrain d'entraînement de football**

Depuis sa création, le terrain d'entraînement de football présente divers problèmes techniques et rester difficilement praticable. L'Étoile Sportive de Stotzheim sollicite une aide de la Commune pour une remise en état.

M. le Maire propose de prendre contact avec l'entreprise Ledermann pour une expertise et une demande de devis.

Une analyse de sol devra être réalisée.

Les membres prennent acte de la problématique du terrain.

### **Divers :**

- M. le Maire informe les membres du passage de la société APAVE pour la vérification électrique des bâtiments communaux.
- M. le Maire informe les membres avoir contacté la gendarmerie pour la verbalisation des véhicules stationnant sur trait jaune. La gendarmerie sera prochainement de passage dans le village à ce sujet.
- M. le Maire présente aux membres les photographies constatant du mauvais état des fenêtres et de la porte d'entrée du logement au rez-de-chaussée sis 8 Quartier Central. Une demande de devis est en cours. Ce point sera présenté au prochain conseil.
- M. le Maire informe les membres que l'entreprise Ledermann interviendra prochainement pour la plantation d'un nouvel arbre dans la cour de l'école en remplacement de celui tombé.
- M. le Maire informe les membres que des devis sont en cours pour le chemin longeant la rivière entre le 3 et le 8 Quartier Central.
- M. le Maire informe les membres du sinistre au 12 Quartier Central. Le pignon est tombé sur la propriété voisine. La Commune a sécurisé les lieux en interdisant le stationnement. Un courrier en AR a été transmis au propriétaire concernant l'état de la propriété dangereuse mais également le poteau électrique. Enedis a également été alerté et est intervenu rapidement pour sécuriser le réseau.

- M. le Maire présente aux membres la demande de Mme BURG, Directrice de l'école élémentaire pour l'utilisation de la salle d'honneur de la mairie pour le l'initiation à l'escrime. Le projet est cependant suspendu suite à la situation sanitaire. Néanmoins, si ce projet devait se faire, la Commune proposerait l'utilisation de la salle des fêtes, plus appropriée, et se portera garant.
- M. le Maire donne lecture au conseil du courriel reçu de Mme JAEGLI, Président de l'Association Fleurs à Stotzheim qui fait part de l'absence de dialogue entre l'Association et la Commune et sollicite la clarification de la situation.

M. le Maire va rédiger un courrier à la Présidente pour lui expliquer que la Commune compte continuer à travailler avec l'Association comme par le passé. Les membres ont d'ailleurs été sollicités et remerciés au printemps pour la mise en place du fleurissement.

Le référent de la Commune, M. Norbert RIESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint, se tient volontiers à disposition de l'Association.

- M. le Maire fait part aux membres de la demande reçu de Mme FETZER Michèle concernant la parution d'un article dans le prochain bulletin municipal. Cet article concerne le récapitulatif des maisons et leurs habitants. Cependant, afin d'être en règle avec la CNIL concernant les données personnelles publiées, l'accord des personnes est nécessaire d'où sa demande d'article.

M. le Maire expose sa retenue quant à l'autorisation d'une telle publication. Il propose de se renseigner auprès de la Sous-Préfecture pour voir si le projet de Mme FETZER est possible sans engagement écrit de la part des personnes concernées. La question est de voir si le fait de faire une demande par le bulletin municipal avec une validation sur le principe de « non-réponse » des personnes avant une date butoir est recevable.

- M. le Maire soulève la situation sanitaire actuelle. Il propose de remettre à jour l'ancien courrier transmis ce printemps aux personnes âgées concernant la proposition d'aide. Ce courrier sera distribué aux personnes de 70 ans et plus et sera également affiché et publié.

M. le Maire informera la Préfecture de la distribution du courrier.

M. le Maire demande également aux conseillers présents s'ils ont connaissance de toute autre personne sensible ayant besoin d'assistance. Ces personnes peuvent être signalées en mairie.

- M. le Maire donne lecture aux membres du courrier de la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant l'accueil du festival Clair de Nuit en 2021. Le conseil municipal fait part qu'il ne souhaite pas s'engager pour 2021 suite à l'incertitude de l'évolution de la COVID-19.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, présente aux membres le devis reçu de l'entreprise Walter-Vogt pour la fermeture entre le mur et la couverture côté cour, pour un montant HT de 1457,80 €. Le Conseil prend acte.
- M. le Maire présente aux membres la demande reçue concernant la collecte de piles usagées. Les membres donnent un avis favorable. Le contenu de la collecte pourra être remis à l'atelier communal qui a déjà mis en place le recyclage des piles usagées.
- M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu du Conseil Départemental du Bas-Rhin qui informe de la renumérotation de routes départementales.
- M. le Maire informe les membres de l'achat des lots de bois invendus par M. HEBLING et M. PHILIPPS.
- M. le Maire informe les membres de la vente de la maison sis 35 Haut-Village.

**La séance est levée à 22 h 15**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 16 novembre 2020  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire***